

PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 8 DÉCEMBRE 2019

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 8 décembre 2019*

Aujourd'hui, à minuit quarante, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 34 Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.